

Compte rendu :

Enseigner les nouveaux programmes de Lettres en seconde et en 1^{ère}

(Rédacteurs : Valérie Boisson – Lycée Grand Lebrun

Dorothée Thurier – Lycée Le Mirail

Philippe Misandeau – Lycée Le Mirail)

Réunion menée par les inspecteurs (IA-IPR) de Lettres : Isabelle Peycheran-Rossi et Jean Pierre Hocquellet, L. Begbeder (formateur) au Lycée Daguin (Mérignac) le 9 novembre 2011

Réunion menée par les inspecteurs (IA-IPR) de Lettres : Catherine Darrouzet (C.D.) et Olivier Masse, accompagnés de deux formatrices, au Lycée La Morlette (Cenon) le 15 novembre 2011

I) Présentation générale des nouveaux programmes

Ces programmes sont dans la continuité d'une ébauche, liée à la réforme Darcos.

Les principaux objectifs à suivre par le groupe de rédaction étaient :

- de réduire le nombre d'objets d'étude
- de se concentrer sur le contenu des programmes et non sur les modalités de l'ÉAF
- de rédiger de nouveaux programmes de façon brève, courte et simple.
- de supprimer les documents d'accompagnement, considérés par le Ministère comme une première glose des programmes.
- de conserver la méthode de travail définie dans les anciens programmes.

Le programme **tronc commun des premières** se compose de 4 objets d'étude sur l'année (4 au lieu de 5 ; 6 au lieu de 7 en 1^{ère} L).

► Si les objets d'étude sont sensiblement identiques aux années précédentes, ils s'élargissent le plus souvent dans une **perspective diachronique en première** (« ...du XVI^e à nos jours »).

Pour tous ces objets d'étude, l'expression « *du XVI à nos jours* » n'invite pas à refaire toute la chronologie de l'histoire littéraire : il s'agit de proposer **des effets de zoom** sur des productions majeures en leur donnant sens dans une histoire du genre et de son évolution.

Ainsi pour la poésie, par **exemple**, il ne s'agit pas en classe de 1^{ère} de faire un balayage ou un panorama du genre à travers les siècles, mais de créer des « *moments de scansion forts* », « *des effets de zoom* » sur les événements ou productions majeurs.

► Les textes officiels ne présentent aucune méthode pédagogique pour la mise en œuvre du programme ni pour leur évaluation aux ÉAF : ce sont donc **les conditions des années précédentes qui demeurent en vigueur**. Seule la **présentation, la rédaction du Descriptif** (qui devient le mal nommé « *Descriptif des Lectures et Activités* ») apporte quelques changements notables.

► En 1^{ère} L, **les deux objets d'étude spécifiques** (*vers un espace culturel européen : Renaissance et humanisme ; les réécritures du XVII^e à nos jours*) correspondent aux deux heures de littérature.

Ils diffèrent du tronc commun dans leur nature mais pas dans leur déroulement ni dans leur évaluation aux ÉAF (leur portée s'étend au delà de la littérature française, avec une perspective culturelle européenne ; les *réécritures* sont placées au cœur de la création littéraire dans une approche intertextuelle).

On peut, par exemple, profiter de cet objet d'étude (*vers un espace culturel européen...*) pour aller au-delà de la littérature française (Thomas More, Érasme...), voire inclure Sartre, Camus... dans le cadre d'un GT.

II) Des chiffres ? (donnés à titre indicatif et non à titre de consigne)

Le nombre de textes par groupement est une « non question »... cependant...

► **Séries technologiques** a minima : 2 OI, 2 GT, 4 objets d'étude, soit **5/6 séquences** ; envisager un descriptif qui devrait pouvoir comprendre de 15 à 25 lectures analytiques.

► **Séries générales** a minima : 3 OI, 3 GT, 4 objets d'étude, soit **8 séquences** ; envisager un descriptif qui devrait pouvoir comprendre de 24 à 28 lectures analytiques.

▷ (par extrapolation, Série L : 4 OI, 4 GT, 6 objets d'étude, soit **12 séquences** ; envisager un descriptif qui devrait pouvoir comprendre de 26 à 32 lectures analytiques ?)

► **Le nombre des séquences étant important**, on peut envisager de ne pas se limiter à la seule lecture analytique (**LA**) : on peut par exemple, dans une séquence sur une œuvre intégrale, prévoir 3 à 5 lectures analytiques et d'autres textes en lecture cursive (**LC**).

Attention : ces derniers – dont les textes abusivement appelés « *complémentaires* » - seront à inclure dans le descriptif en vue de l'ÉAF mais sous l'intitulé « *lecture cursive* ». Les élèves seront susceptibles d'être interrogés sur ces textes mais **uniquement dans la deuxième partie de l'oral**, au cours donc de l'entretien.

(Prévoir une présentation très claire au service de l'élève... - voir ci-dessous)

III) Les pratiques.

La pratique pédagogique reste identique à celle des précédents programmes.

► La **lecture analytique** reste une **démarche de recherche collective de sens**, qui peut aboutir à une reconstruction de type commentaire, dissertation, invention, comparaison voire problématisation (selon la séance). La lecture analytique est un moment où l'on s'arrête et où l'on cherche, il s'agit donc de « fabrication », d'« artifice », puisque l'on prend le temps d'interroger un texte en ralentissant le déroulement de la lecture. (définitions voir ci-dessous)

► Une **lecture est dite « cursive »** s'il y a « un retour en classe » (C.D.- voir ci-dessous)

La lecture cursive prend la place des lectures dites « complémentaires », des « activités » et des « lectures personnelles » (qui disparaissent donc dans le libellé du Descriptif).

► Les supports sont toujours : des Groupements de Textes (GT) et des Œuvres Intégrales (OI)

► Les GT (abordés en LA ou LC) sont constitués de textes de l'Antiquité, de documents iconographiques, d'images animées et photogrammes, de textes étrangers (« européens ») : ils font donc partie intégrante de la séquence.

Dans les GT (abordés en OI ou non), tous les textes ne font pas obligatoirement l'objet d'une lecture analytique. **La lecture cursive est donc bien aussi une pratique de classe.**

Elle concerne la lecture d'œuvres intégrales, d'extraits, de documents, d'images...

Il ne reste décidément plus que deux types de lectures : les lectures cursives ou analytiques !

► L'approche de **l'Histoire des arts** (qui est aussi « une compétence du professeur de français » - C.D.) et des textes de l'Antiquité est **constitutive des séquences** : elle est dans le GT, elle ne doit pas être envisagée simplement comme un complément, mais s'articuler avec la séquence et la problématique.

► **Chaque séquence est construite autour d'une problématique** qui va dans le sens de l'intitulé de l'objet d'étude : il s'agit d'un axe d'étude, d'un enjeu principal qui donne sens à l'ensemble de chaque séquence.

► Les notions de **genre et de registre** restent toujours présentes en font sens, malgré la disparition de ces intitulés dans les nouveaux programmes.

IV) Le descriptif (exemple en annexe)

« *Si cet élève est interrogé sur ce texte, qu'ai-je fait en classe qui éclaire...* » (C.D.)

► **Il doit comporter :**

- L'énoncé d'une séquence au titre significatif
- Les objets d'études
- Les séquences en précisant les GT et les OI (pour cette dernière indiquer : le titre, l'auteur, l'édition de référence)
- Une problématique précise pour la chaque séquence (pour les LA, première partie de l'oral, et pour les LC, seconde partie de l'oral)
- La liste des textes qui ont fait l'objet d'une **lecture analytique** (sans autre indication que leurs références), dans l'ordre le plus porteur.
- La liste des textes qui ont fait l'objet d'une **lecture cursive** (dont les anciens « documents complémentaires »)

► L'appellation « *textes ou documents complémentaires* » disparaît au profit de « *lecture cursive* ».

► **Le nombre de textes** par groupement est une « non question » ! C'est le rythme des séquences et la relation entre les textes choisis qui imposent un nombre significatif : ni 2 textes, ni 10 textes, 4/5 textes est juste une « *pratique courante* » (C.D.).

► Il ne faut pas hésiter à mettre **des phrases explicitant le travail de l'année** et notamment pour définir les deux parties de l'interrogation : bien utiliser deux codages pour distinguer les deux parties de l'épreuve: « *1^{ère} partie de l'épreuve* »; « *2^e partie de l'épreuve* »

► Un même parcours de lectures (GT ou OI) peut contenir:

- des textes lus en lecture analytique faisant l'objet de l'exposé oral de l'ÉAF
- des textes lus en lecture cursive sur lesquels l'élève ne peut être interrogé qu'au cours de l'entretien.

Il est judicieux de reprendre en fin de séquence avec les élèves la liste des textes abordés en lecture analytique et ceux abordés en lecture cursive afin qu'ils sachent en distinguer les attentes pour l'ÉAF

La notion de « document complémentaire » n'a pas à être reprise dans le descriptif. Un texte complémentaire est un texte lu en lecture cursive. Il y a sûrement dans le nouveau descriptif « *une inflation volontaire des lectures cursives* » (C.D.) afin de **nourrir l'entretien.**

V) Réflexions sur l'objet d'étude : la poésie

La poésie et « la quête du sens » : si en seconde, cet objet d'étude s'appuie sur l'évolution du genre dans le temps; en 1^{ère}, il s'agit plutôt d'étudier la spécificité du langage poétique et son rapport au monde. C'est ce langage particulier qui fait du poète un être différent (et inversement). Poète démiurge qui déchiffre le monde : *correspondances*

baudelairiennes; l'*Alchimie du verbe*, de Rimbaud...

Comment travailler ce genre en 1^{ère} ?

► Pour rendre compte des siècles « du XVI^e siècle à nos jours », il est préférable de favoriser la lecture cursive ; **surtout pas d'entrée panorama**, Ne pas « balayer » toutes les époques.

► Si l'entrée thématique semble être plus judicieuse, elle ne peut pas non plus évoquer tous les siècles.

Il faut donc relativiser, se concentrer sur quelques grandes périodes, moments majeurs de la littérature. Ne pas « balayer » toutes les époques.

D'une façon plus générale, il faut aussi mettre en perspective les objets d'étude s'étalant sur plusieurs siècles avec **l'étude des registres** notamment. Si la notion de registre a disparu des nouveaux programmes, ils réapparaissent néanmoins en creux, et peuvent se lire dans les vides et les non-dits. Mais, ils ne sont jamais un projet de lecture analytique en soi pour la première partie de l'oral.

Conclusion :

► Ces nouveaux programmes demandent particulièrement d'engager une réflexion sur leur mise en œuvre.

► Les réunions de concertation sont nécessaires en 2^{nde} / 1^{ère} afin de progresser dans la réflexion littéraire et éviter de retravailler les mêmes œuvres.

► Les **descriptifs de 1^{ère} doivent être simplifiés, clairs et lisibles pour les examinateurs (et les élèves!)**

---- Annexes ----

I - Types d'activités validant les lectures cursives avec une « restitution orientée en vue de l'ÉAF » (C.D.) :

- Fiche
- Exposé
- Journal de lecture
- Compte rendu de... (représentation théâtrale, visite, lecture personnelle...)
- Diaporama
- Sujet d'invention, réécriture...
- ...

On peut imaginer une lecture sur le mode analytique, orientée donc **pour la mise en place d'un outil méthodologique** (le point de vue, le circuit argumentatif, les modalisations...), mais cette lecture analytique, si c'est sa seule orientation, ne pourra pas faire partie des textes proposés en LA (première partie de l'oral) : « *les nomenclatures ne sont que des clef de recherche pour aller plus vite* » (C.D.).

II - À Lire :

ARRÊTÉ DU **5-10-2006** JO DU **18-10-2006** ([à consulter en ligne](#))

Citation (« *c'est moi qui souligne* ») du texte officiel :

On s'attache à approfondir la maîtrise des deux formes de lecture : la lecture analytique et la lecture cursive.

La lecture analytique a pour but la construction détaillée de la signification d'un texte. Elle constitue donc un travail d'interprétation. **Elle vise à développer la capacité d'analyses critiques autonomes**. Elle peut s'appliquer à des textes de longueurs variées :

- appliquée à des textes brefs, elle cherche à faire lire les élèves avec méthode ;
- appliquée à des textes longs, elle permet l'étude de l'œuvre intégrale.

Découverte dans un premier temps grâce à une lecture cursive, l'œuvre est ensuite reprise et étudiée de façon analytique. **L'objectif de la lecture analytique** est la construction et la formulation d'une interprétation fondée : les outils d'analyse sont des moyens d'y parvenir, et non une fin en soi. La lecture analytique peut être aussi une lecture comparée de deux ou plusieurs textes ou de textes et de documents iconographiques, dont elle dégage les caractéristiques communes, les différences ou les oppositions.

La lecture cursive est la forme libre, directe et courante de la lecture. Elle se développe dans la classe, et en dehors de la classe, afin de conduire vers les livres des élèves qui n'en ont pas toujours l'habitude ni le goût. Elle est avant tout une lecture personnelle et vise à développer l'autonomie des élèves. Elle n'amène pas à analyser le détail des textes, mais à **saisir le sens et les caractéristiques d'ensemble**. Elle peut s'appliquer à des documents, extraits et textes brefs, mais son objet essentiel est la lecture d'œuvres complètes. Elle constitue ainsi un moyen important pour former le goût de lire, et permet aux élèves de déterminer des critères de choix. En classe, le professeur propose des textes, indique des orientations pour aider les élèves à avoir une lecture active, généralement en fonction d'un projet, et il établit des

bilans qui pourront permettre aux candidats, ainsi éclairés, de défendre à l'oral de l'examen leur point de vue sur les textes lus.

Les lectures d'œuvres dans l'année se répartissent entre lectures cursives et lectures analytiques (dont les études d'œuvres intégrales), si possible de façon équilibrée. Les lectures documentaires (analytiques ou cursives, selon les situations et les besoins) deviennent en fin de première un moyen courant d'information.

JORF n°0199 du **28 août 2010** page 15646 texte n° 29

([à consulter en ligne](#))

Citation (« *c'est moi qui souligne* ») du texte officiel :

Pratiques :

Pratiquer les diverses formes de la lecture scolaire : lecture cursive, lecture analytique.

Lire et analyser des images, fixes et mobiles.

Comparer des textes, des documents et des supports.

Faire des recherches documentaires et en exploiter les résultats.

Pratiquer diverses formes d'écriture (fonctionnelle, argumentative, fictionnelle, poétique...).

S'exercer à la prise de parole, à l'écoute, à l'expression de son opinion, et au débat argumenté.

Mémoriser des extraits.

Mettre en voix et en espace des textes.

Nota bene : la lecture analytique et la lecture cursive sont deux modalités différentes de lecture scolaire.

La lecture analytique vise la construction progressive et précise de la signification d'un texte, quelle qu'en soit l'ampleur ; elle consiste donc en un travail d'interprétation que le professeur conduit avec ses élèves, à partir de leurs réactions et de leurs propositions.

La lecture cursive, forme courante de la lecture, peut être pratiquée hors de la classe ou en classe. Elle est prescrite par le professeur et fait l'objet d'une exploitation dans le cadre de la séquence d'enseignement.

Les élèves sont en outre incités à mener, hors de la classe, de nombreuses **lectures personnelles** dont le cours de français vise à leur donner l'habitude et le goût.

III - Le descriptif à l'ÉAF (document donné à la réunion du 15/11/11)

Voici des propositions d'harmonisation pour la rédaction du « *descriptif* » de l'ÉAF.

Il semble en effet que ce document ne soit pas suffisamment explicite à ce jour pour qu'il y ait compréhension partagée de l'enseignant, de l'élève et de l'examineur sur ce à quoi ce descriptif les engage réciproquement.

Le B.O. du 28 juin 2001 précise qu'en vue de l'examen oral, le professeur rédige pour l'ensemble des élèves de sa classe un « *descriptif des lectures et activités réalisées pendant l'année.* » Ce document doit rendre compte de l'ensemble du travail mis en œuvre dans la classe. Il mentionne explicitement les Groupements de Textes (GT) et les Œuvres Intégrales (OI) analysées, les lectures cursives effectuées en relation avec les objets d'étude **et la problématique de chaque séquence**. Il présente enfin toutes les précisions nécessaires pour que l'examineur soit informé sans équivoque du travail réellement effectué par le candidat, tel que validé par son professeur.

Ce descriptif est un document à tous égards contractuel puisque seul il fait foi en cas de litige ou de contentieux. Il est donc nécessaire qu'il soit rédigé avec soin et précision et que visé par le chef d'établissement et signé par le professeur, il le soit aussi par l'élève qui reconnaît ainsi que le descriptif est bien le reflet du travail effectué durant l'année.

On définira en effet le descriptif comme une restitution du travail conduit durant l'année scolaire, mais **une restitution orientée en vue de l'examen**, ce qui le distingue du projet annuel. Si tous les exercices et travaux figurent sur le projet annuel, il n'en va pas de même pour le descriptif qui est un support d'interrogation, et lie de ce fait l'enseignant à l'examineur **pour assurer à l'élève une évaluation équitable et pertinente**.

[Indications pour la] Rédaction du descriptif

Elle doit obéir à quelques principes impératifs.

1. **Une terminologie commune** cautionnée par les IO, pour éviter toute erreur d'appréciation.

2. Une présentation conventionnelle :

Le descriptif se présente **séquence par séquence**, intitulée chacune de manière significative, énonce **1(es) objet(s) d'étude**, formule **une problématique** précise. Chaque séquence s'appuie obligatoirement sur une **Œuvre Intégrale** et/ou sur un **Groupement de Textes** étudiés en lecture analytique, peut s'enrichir d'une ou plusieurs **lectures cursives** (en extraits ou en intégralité) en lien explicite avec la séquence et son projet **dont les lectures cursives** (anciens

« documents complémentaires ») qui ont été exploités dans la séquence (iconographie, documents audiovisuels, sitographie...)

Attention : des mentions telles que « *parcours de lecture* », « *lecture suivie* », « *analyse cursive* » ou « *textes vus* » / « *approchés* » / « *étudiés* », etc. **sont à proscrire absolument** car elles peuvent correspondre à des réceptions fortement divergentes d'un collègue à l'autre et **ne figurent dans aucun référentiel commun**. Pour ces mêmes raisons la mention « *lectures personnelles obligatoires* », qui ne correspond à aucune des catégories définies par les IO, **ne doit pas figurer sur le document**.

3. Le respect le plus strict de la lettre et de l'esprit de l'épreuve.

Pour les textes proposés en lecture analytique, toute mention d'axes de lecture, de question posée ou à poser, de perspective de lecture (etc.) pour chaque texte, **est rigoureusement prohibée** car elle contrevient à la pratique même de l'évaluation définie pour cette épreuve et pourrait dès lors entraîner l'annulation de l'examen pour défaut d'équité dans le traitement des candidats.

Dans cette partie de l'interrogation, la question à poser sur le texte doit être pleinement laissée à l'appréciation de l'examinateur : le titre de la séquence, la problématique définissant le projet de lecture d'ensemble, **la cohérence des extraits choisis et rapprochés constituent des indications d'orientation nécessaires mais suffisantes**.

4. Des passages obligés et codifiés répondant à la première partie de l'épreuve, d'autres plus souples et ouverts pour la seconde partie mais explicites et contractualisés.

Pour chaque séquence, des lectures analytiques (extraits d'OI ou GT) construisant le projet de lecture sont conduites collectivement par le professeur. **Elles doivent figurer identiquement sur tous les descriptifs d'une même classe** et ne sauraient être laissées à l'appréciation ni au choix des élèves sous peine de remettre en cause la nécessaire cohérence littéraire et didactique qui a présidé au projet.

Ne sont photocopiés que les textes rares, mais **toutes les LA** doivent être très précisément **référéncées et identifiées** sur le descriptif. De plus, l'élève doit être en possession au moment de l'examen d'un double exemplaire du texte (GT) ou de l'œuvre (OI).

Concernant les LC (lectures cursives), il est apparu unanimement souhaitable pour des raisons d'équité et de crédibilité pédagogiques, que soient retenues pour figurer sur le descriptif ÉAF, **uniquement celles des LC ayant fait l'objet d'une validation par le professeur sous quelque forme que ce soit**.

Ce dernier point permet de respecter strictement le texte du B.0 qui définit la lecture cursive « *en classe, le professeur propose des titres et des textes, indique des orientations pour aider les élèves à avoir une lecture active, en fonction d'un projet, et établit des bilans.* » (B.0 n° 28, 12 juillet 2001), mais aussi afin d'éviter que ne se révèlent pénalisants d'éventuels contresens, insuffisances ou approximations en tous genres commis par les élèves. Il peut donc être judicieux aussi **d'indiquer, sans lourdeur excessive, la consigne de lecture cursive ou son lien avec les LA ou encore l'activité de validation mise en œuvre** par le professeur (enjeux de débat, exposé, sujet d'écriture d'invention, etc.) et ce, afin d'orienter le départ de l'entretien dans une direction pertinente.

5. La mise en page et la présentation du descriptif sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant.

Il est souhaitable qu'elle soit **claire, précise** mais aussi **concise** que possible en tenant compte des quelques principes formulés ci-dessus. Pour les différents énoncés, on s'aidera éventuellement des exemples proposés ci-après. Afin d'éviter tout risque de modélisation excessive, chaque exemple est indépendant et l'ensemble ne saurait constituer un modèle normé de descriptif.

6. Exemples :

► proposés pour la rédaction de différents énoncés

- Intitulés de séquences :

Séquence seconde :

- *Argumentation* : la justice et la question.(GT)

- *Poésie* : la poésie à quoi ça rime ? (GT)

Séquence première :

- *Poésie* : Baudelaire, un poète du monde, un poète dans le monde

- *Poésie* : dire pour voir

- Objets d'étude :

Seconde :

- Genres et formes de l'argumentation au 17 et 18° siècle

- La poésie au 19°, du romantisme au surréalisme

Première :

- Écriture poétique et quête du sens du moyen âge à nos jours
 - Problématiques :
- Comprendre en quoi les textes littéraires participent activement à la diffusion et à l'efficacité des idées.
- Comment la poésie permet-elle de déchiffrer le monde ?
- Comment la langue de Baudelaire parvient-elle à dire le rapport du poète au monde ?
 - Lecture cursive

► **Exemples détachés :**

Zadig, Voltaire. Consigne de lecture : quelle nouvelle approche des problématiques des Lumières abordées dans *Candide*, le personnage de Zadig permet-il à Voltaire ? (Débat oral collectif)

La vie est un songe, Calderon. Dans quelle mesure, les aventures de Sigismond vous paraissent-elles exemplaires du héros baroque ?

► **Exemples liés aux séquences présentées ci-dessus :**

Richard Wright, *l'Homme qui vivait sous terre*, en fin de séquence, réflexion collective sur le sens d'une nouvelle « dérangement » sur la ségrégation raciale aux USA dans les années 50.

Maxence Ferminé, *Neige*, définir la notion de la poésie

On doit donc trouver indiqués dans tous les descriptifs :

- L'énoncé d'une séquence au titre significatif
- L'objet (les objets) d'étude
- Une problématique précise
- La mention GT ou OI (pour cette dernière indiquer outre le titre et le nom de l'auteur, l'édition de référence)
- Les textes étudiés en lecture analytique (sans autre indication que leurs références)
- Les textes étudiés en lecture cursive DONT les « *documents complémentaires* » qui sont des lectures cursives